

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 24 FEVRIER 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 17 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes de BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Ch.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de ROSSO M.), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS V.), SILLAIER Roger (ayant la procuration de GUILLAUME I.), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAS I.), TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (départ après DOB 2022-01-01), COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de EZAROIL F.), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GUILLAUME Isabelle, GASPAS Isabel, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne.
<u>Avis de procuration :</u>	9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Hervé SIMONIN
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 57 Présents. A partir de la 2022-01-02 jusqu'à la fin : 56 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 66 Votants. De la 2022-01-02 à la fin : 65 Votants.

Fabrice CHARTREUX accueille les délégués, les remercie pour leur présence et remercie également la Mairie de BOIS-DE-HAYE pour son accueil.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président démarre la séance.

Le secrétaire de séance désigné est M. Hervé SIMONIN.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle que la séance est essentiellement consacrée au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport envoyé aux délégués et invite ceux-ci à poser toutes les questions qu'ils souhaitent aborder, afin de privilégier l'échange et les débats qui concourront à la définition des grandes orientations budgétaires de l'année.

2022-01-01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La présentation des orientations budgétaires de 2022 est faite par le **Président, le vice-Président aux finances**, avec l'appui de **Damien MOREL**, DGA Ressources et de **Cécile GARDAN**, DGS.

Au fur et à mesure de la présentation, des précisions et compléments d'informations sont apportés par les vice-présidents(e)s délégué(e)s, en fonction des opérations présentées.

Questions et observations de l'assemblée :

Concernant le projet de requalification des accès au Pôle Jeanne d'Arc :

P. BRETENOUX souhaite savoir si la collectivité a une réflexion globale sur le commerce du territoire, compte tenu des difficultés vécues par les commerces de centre-ville et ceux des communes rurales. Il observe que l'amélioration projetée pour le pôle commercial Jeanne d'Arc n'est pas de nature à améliorer la situation de ces commerces.

F. CHARTREUX précise que le projet de requalification présenté n'implique pas d'extension du Pôle commercial Jeanne d'Arc par rapport à son emprise actuelle. Les travaux prévus concernent les accès de voirie et ont pour but d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation des voitures, vélos et piétons. Parallèlement, la CC2T et la Ville de Toul travaillent ensemble sur la redynamisation du commerce du territoire, qui passe notamment par la mission du manager de commerce, mutualisée entre les 2 collectivités.

A. HARMAND confirme cette position commune et insiste sur la dangerosité actuelle de l'accès au Pôle Jeanne d'Arc, qui nécessite d'être solutionnée. Il souligne que cette préoccupation n'est pas contradictoire avec l'attention particulière aux commerces de proximité et leur accompagnement assuré par le manager de commerce.

Concernant le Parc logistique Nancy Sud Lorraine (ancienne ZAE départementale) :

P. BRETENOUX prend note de l'implantation de nouvelles entreprises logistiques et interroge sur la cohérence du développement de ces activités avec les objectifs de transition énergétique par ailleurs défendus par la collectivité. Il souhaite savoir si a minima ces entreprises ont une obligation de couverture photovoltaïque de leurs bâtiments.

F. CHARTREUX confirme cette obligation pour les constructions nouvelles et rappelle l'historique de cette zone, initialement dédiée à l'implantation d'entreprises automobiles, pour laquelle le Conseil départemental, face à l'échec des implantations projetées, a décidé d'en faire une zone logistique au vu de sa situation géographique.

Il souligne aussi que la transition écologique ne pourra pas se réaliser du jour au lendemain, c'est un chemin qui se fait progressivement. La communauté de communes y est fortement engagée depuis plusieurs années, mais elle ne peut pas refuser l'accueil d'entreprises génératrices d'activités, d'emploi et de fiscalité au nom de la transition énergétique. Enfin, il rappelle qu'une entreprise est maître de ses choix d'implantation et de développement et que, si nous refusons qu'elle vienne sur notre territoire, elle ira s'installer un peu plus loin, dans le périmètre qu'elle a choisi, ce qui génèrera les mêmes nuisances, mais sans aucune retombée positive pour le territoire.

JP COUTEAU cite pour l'exemple celui de l'entreprise Kimberly Clark à Villey-St-Etienne, qui a longtemps bénéficié d'une desserte ferrée, supprimée il y a quelques années sur décision de la SNCF et contre la volonté de la collectivité.

Concernant la manifestation « La Lorraine est formidable » :

F. CHARTREUX et **JP COUTEAU** présentent les attendus de cette manifestation et indiquent qu'il s'agit d'une opération exceptionnelle et ponctuelle, qui va certes mobiliser des moyens significatifs (enveloppe estimative de 50 K€), devant notamment permettre l'acquisition de matériel réutilisable, mais qu'il s'agit aussi d'une occasion de mettre à l'honneur les savoir-faire locaux, les richesses du territoire, son patrimoine et son intérêt touristique, souvent méconnu et sous-estimé.

Concernant le traitement des ordures ménagères et le projet d'incinérateur de Tronville (55) :

F. CHARTREUX précise que ce projet rassemble plusieurs collectivités Meusiennes et Meurthe-et-mosellanes, qui partagent la volonté de trouver une solution à la bonne échelle pour maîtriser à l'avenir le coût du traitement des déchets. Parallèlement, la collectivité étudie la possibilité de transporter les déchets par les voies navigables, afin de limiter l'empreinte carbone de leur acheminement jusqu'à l'incinérateur de Tronville.

B. DOMINIAK notant qu'il sera difficile d'éviter des ajustements tarifaires sur les OM, **le Président** souligne que, concernant le traitement des déchets, le but de l'opération est de maîtriser et de stabiliser les coûts dans la durée, ce que permet la solution mutualisée proposée. Or, des augmentations très conséquentes sont à attendre si l'on reste sur le système actuel d'enfouissement, qui trouve aujourd'hui ses limites.

P. BRETENOUX notant néanmoins qu'un potentiel impact fiscal est indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, il indique qu'il n'y a sans doute pas de solution idéale comme pour l'énergie et que la seule voie d'amélioration est de produire moins de déchets. Il demande à cet égard quelles initiatives sont prises à l'égard des grandes surfaces pour limiter les suremballages. **JL STAROSSE** précise que ce sont les fabricants qui sont à l'origine des problèmes de suremballage et que sur ce point, leurs obligations évoluent vers plus de contraintes. Concernant les ajustements financiers possibles sur la TEOM, il reste prudent car il n'est pas possible à ce stade de les prévoir, tout en rappelant que la collectivité est dans un contexte de renouvellement de ses marchés OM, avec la part d'incertitude que cela implique.

E. MARTIN-TRIFFANDIER demandant ce qui existe aujourd'hui sur le territoire pour la valorisation des biodéchets, **JL STAROSSE** rappelle l'existence des unités de méthanisation et des filières de compostage largement encouragées par la collectivité.

Concernant projet d'extension du centre aquatique Ovive :

E. PAYEUR expose à l'assemblée les problèmes rencontrés suite au 2^{ème} lancement de l'appel d'offres pour cette opération, les réponses des entreprises étant largement supérieures à l'estimatif et au budget alloué. Malgré la profonde déception de ne pouvoir concrétiser ce projet dans les délais prévus, le travail d'analyse des offres et de négociation se poursuit. Le but est notamment de comprendre les raisons de ce dérapage financier - qui n'est sans doute pas uniquement lié au contexte économique de flambée des matériaux - d'étudier les pistes de négociations éventuelles et de revoir la copie le cas échéant, en fonction des résultats de ce travail d'analyse. **F. CHARTREUX** ajoute que l'opération n'est pas remise en cause, mais qu'il est nécessaire de se donner le temps de l'analyse avant de décider, car les sommes en jeu sont très conséquentes.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, dont le montant passe de 500K€ à 700K€/an :

B. DOMINIAK souligne que c'est un effort remarquable fait par la CC2T envers les communes,

P. MONALDESCHI indiquant qu'il conviendrait d'y ajouter le FPIC et la diminution des attributions de compensation pour avoir un aperçu plus global du volume financier de l'effort financier consenti par la communauté dans le cadre du Pacte financier et fiscal élaboré en 2019.

E. MARTIN-TRIFFANDIER note que l'impact de l'inflation va être considérable sur le budget de la collectivité même si la CC2T n'envisage pas de hausse fiscale en 2022. A l'instar de ce qui est constaté sur l'appel d'offres pour l'extension d'Ovive, il demande si les mêmes dérapages peuvent être anticipés sur d'autres projets et s'il ne serait pas pertinent de contracter un emprunt plus élevé dans la mesure où les taux d'intérêt des banques sont encore très bas.

F. CHARTREUX indique qu'il faut être vigilant sur l'endettement, qui engage la collectivité dans la durée et rappelle qu'il s'agit d'argent public. Emprunter au-delà des besoins de financement liés aux prévisions budgétaires n'est donc pas l'option retenue.

Concernant les budgets annexes :

P. BRETENOUX note que la sémantique utilisée dans la présentation des orientations budgétaires laisse envisager une hausse des tarifs dans un futur proche, soulignant qu'il n'y est pas opposé sur le principe, mais rappelant que la collectivité demande aux habitants de fournir des efforts – sur le tri notamment – et qu'il est difficile d'entendre dans le même temps que les tarifs vont augmenter. Il sera nécessaire de bien communiquer et d'apporter des explications claires et pédagogiques à la population.

F. CHARTREUX confirme que les efforts faits par la population sont en effet importants et bienvenus, car sans cela, les coûts de fonctionnement du service seraient encore plus conséquents. Une bonne communication est effectivement indispensable, elle permettra notamment d'expliquer que lorsque la collectivité engage d'importants travaux de remplacement ou de réparation des canalisations d'eau, cela a un coût, mais cela permet dans la durée de maîtriser les problèmes de fuites qui entraînent également des conséquences financières non négligeables. Cela étant, il rappelle que tout augmente, notamment le coût de l'énergie et des matériaux et que cela a forcément un impact sur l'équilibre des budgets et donc sur les tarifs.

Pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, **le Président** rappelle que la CC2T est une collectivité ambitieuse dans ses projets, responsable dans sa politique environnementale et prudente dans ses décisions financières. Les projets portés participent au développement du territoire et invitent à ne pas baisser les bras, quel que soit le contexte.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 engagé à partir de la note explicative remise au Conseil (rapport d'orientation budgétaire).

2022-01-02 - LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEUREMENT OUVERTES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-03 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

2022-01-04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-05 - PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-02-06 – APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEY-LE-SEC

G. GUYOT, Maire de Villey-le-Sec, exprime ses remerciements pour l'aboutissement de ce dossier important pour la commune, dont les partis pris visent à préserver la qualité de vie des habitants dans tous ses aspects (naturel, patrimonial, agricole...). Il note que les nouvelles zones à urbaniser sont très limitées compte tenu des exigences posées par la nouvelle loi Climat et Résilience, mais que cela contribuera aussi à préserver le village.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-07 – COMMUNE DE NOVIANT-AUX-PRES : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-08 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LAY-SAINT-REMY, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER GRAND EST (EPFGE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-09 – EVOLUTION DE LA TARIFICATION 2022 DES REDEVANCES D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DE LA COMMUNE DE Foug

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, Monsieur DEPAILLAT Bernard votant contre, Madame PIERSON Chantal s'abstenant.

2022-01-10 – AGREMENT DE CESSION – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-11 – AGREMENTS DE CESSIONS – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2022-01-12 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués et clôt la séance.

ANNEXE : AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS COMMUNAUTAIRES

	MARS 2022		AVRIL 2022		MAI 2022		JUIN 2022
1		1		1		1	
2	Atelier OAP PLUI	2		2		2	COM DES MAIRES
3		3		3		3	
4		4		4		4	
5		5		5	COM DES MAIRES	5	
6		6		6		6	
7		7	CC BP	7		7	
8	COM Eau-Ass-Gemapi	8		8		8	
9		9		9		9	
10		10		10		10	
11		11		11		11	
12		12		12	COM THEMA	12	
13		13		13		13	
14		14		14		14	
15	COM OM	15		15		15	
16		16		16		16	CC
17	COM FIN	17		17	COM THEMA	17	
18		18		18		18	
19		19		19	COM THEMA	19	
20		20		20		20	
21		21		21		21	
22	CONSEIL EXPLOITATION	22		22		22	
23		23		23		23	
24	COM DES MAIRES	24		24	com Petite Enfance	24	
25		25		25	COM THEMA	25	
26		26		26		26	
27		27		27		27	
28	COM MOBILITE	28		28		28	
29	COM SERVICES PUBLICS	29		29		29	
30	COFIL PLUI	30		30		30	
31	COM ECONOMIE			31	COM THEMA		